



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

N° 2026/38



Date de Convocation
17/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 8
Votants : 29

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Erwan JEAN-BAPTISTE, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Renée BOU ANICH, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Maria NOBLE, Virginie VERRINO, Sandrine COCHETEU, Didier PONNET, Isabelle LASTERNAS, Guy PORTIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Stéphane GEAY donne pouvoir à Armelle Blaisot, Marie-France TRINQUESSE donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Michel DAMERVAL donne pouvoir à Alain Prissette, Arthur WUCHNER donne pouvoir à Alexis Penpenic, Estelle GLONDU donne pouvoir à Nadine CALVES, Patrick LECHAT donne pouvoir à Manon Morin, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Naïma NAÏT-SEGHIR, Émilie PORTIER donne pouvoir à Sandrine Cocheteux.

Monsieur Olivier MANCHERON a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT que la collectivité dispose d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé par délibération n°2024/38 en date du 12 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les besoins du service nécessitent désormais l'exercice de ces fonctions à temps complet ;

CONSIDÉRANT l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (filière culturelle) à temps complet ;

EMPLOIS PERMANENTS	Effectifs pourvus au 23/04/2026							
	Catégorie	Effectif budgétaire	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Contractuels	Dont pourvu à temps non complet	Mouvements CM 23/04/2026	Effectif budgétaire CM 23/04/2026	Effectif pourvu au 23/04/2026
Filière administrative								
Directrice Générale des Services	A	1	1				1	1
Attaché principal	A	1	0				1	0
Attaché	A	1	0				1	0
Rédacteur principal de 1ère cl	B	1	0				1	1
Rédacteur principal de 2ème cl	B	2	1				2	0
Rédacteur	B	3	3				3	3
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	4	3				4	3
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	4	2	1			4	3
Adjoint administratif	C	7	2	1	1		7	3
TOTAL		24	12	2	1	0	24	14
Filière technique								
Technicien principal de 2ème classe	B	1					1	0
Technicien	B	2	1				2	1
Agent de maîtrise principal	C	2	1				2	1
Agent de maîtrise	C	1	1				1	1
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	3	3				3	3
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	8	7				8	7
Adjoint technique	C	14	9				14	9
TOTAL		31	22	0	0	0	31	22

Filière sociale								
Agent spécialisé ppal de 1 ^{er} cl écoles maternelles	C	4	4				4	4
Agent spécialisé ppal de 2 ^{ème} cl écoles maternelles	C	5	0	1			5	1
TOTAL		9	4	1	0	0	9	5
Filière Culturelle								
Assistant de conservation du patrimoine	B	1					1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} d	C	3	2				3	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	C	2	1		0		2	1
Adjoint du patrimoine	C	1	0				1	0
TOTAL		7	3	0	0	0	7	3
Filière Animation								
Animateur	B	1	1				1	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} d	C	1	1				1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	C	3	3				3	3
Adjoint d'animation	C	10	6		2		10	6
TOTAL		15	11	0	2	0	15	11
TOTAL GENERAL		86	52	3	3	0	85	55

EMPLOIS NON-PERMANENTS		Effectifs pourvus au 23/04/2026					
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif budgétaire	contractuels	Dont pourvu à temps non complet	Mouvements CM du 02/03/2026	Effectif budgétaire	Total Effectif pourvu Cont au 23/04/2026
Filière administrative							
Adjoint administratif	C	2				2	0
TOTAL		2	0			2	0
Filière technique							
Adjoint technique	C	13	9	1		13	9
TOTAL		13	9	1		13	9
Filière Animation							
Adjoint d'animation	C	20	16	15		20	16
TOTAL		20	16	15		20	16
TOTAL GENERAL		35	25	16	0	35	25

Sur exposé de Mme CALVES Nadine, 1^{er} Maire-Adjoint chargé du personnel communal,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- **AUTORISE M.** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts